



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M (ex-Aviva Investors Conviction)

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	15
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	17
5. Comptes annuels	21
5.1 Bilan.....	22
5.2 Hors-bilan	24
5.3 Compte de résultat.....	25
5.4 Annexes.....	26
6. Inventaire.....	37
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	49

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex
Commercialisateur	ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation pure comme mode d'affectation des sommes distribuables. à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, en investissant de manière active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, obligations), de réaliser sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à l'indice composite 40% EURO STOXX®, 40% MSCI World Ex EMU et 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR. La gestion du FCP favorisera les marchés actions par rapport aux marchés de taux.

Indicateur de référence : Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 40% EURO STOXX® (cours de clôture - dividendes réinvestis) : Cet indice actions est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellées en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé et publié par STOXX Limited ;
- 40% de MSCI World Ex EMU (cours de clôture - dividendes réinvestis) : Cet indice est un indice action constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés hors celle de la zone euro, libellé en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI ;
- 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR. Cet indice est un indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :**Stratégie utilisée**

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé :

- entre 0% et 100% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés français ou étrangers ;
- entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

L'exposition aux marchés d'actions et aux marchés d'instruments monétaires pourra être réalisée au moyen d'instruments dérivés et intégrant des dérivés.

Le fonds pourra investir entre 20% et 50% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'allocation d'actifs sera libre et visera à obtenir une évolution de la performance aussi régulière que possible. Le gestionnaire pourra donc librement sur-pondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

La sensibilité du portefeuille du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP est exposé à un risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés**=> *Actions et titres donnant accès au capital***

Le FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant directement ou indirectement accès au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et de titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront relever de tous les secteurs économiques et pourront concerner des titres de sociétés de moyennes et grandes capitalisations.

Le FCP interviendra sur toutes les zones géographiques y compris les pays émergents dans la limite de 50% de l'actif net.

Les titres seront émis en toutes devises.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et d'instruments du marché monétaire est de 20% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques y compris des pays émergents. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Ces titres seront libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net. Ils relèveront de toutes notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir entre 20% et 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	50%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition

- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (single name et indices), Total Return Swap (single name et indices)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais il détiendra des liquidités dans la limite de 10% pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaires de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :**Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

Risques actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié aux pays émergents

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de change

Etant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque de liquidité**

Le porteur est exposé de manière accessoire au risque de liquidité. En cas de rachat important de l'actif du FCP, le gérant pourrait être conduit à céder une partie du portefeuille et serait alors tributaire des conditions de marché du moment. Le porteur pourrait donc être exposé de manière accessoire à une restriction de la liquidité des actifs composant le portefeuille. La liquidité réduite rend l'investissement plus vulnérable aux évolutions boursières, le FCP ayant pratiquement plus de difficultés pour vendre rapidement les positions détenues.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous Souscripteurs.

Le FCP est destiné principalement aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent être exposés aux marchés actions internationaux, dans le but de voir se valoriser leur capital sur la durée de placement recommandée.

Durée de placement recommandée : huit ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 19 février 2002.
- Date de création du Fonds : 18 mars 2002.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Sur le dernier trimestre 2021, nous avons réduit notre surexposition actions et maintenu une sous-sensibilité obligataire, la croissance économique étant toujours robuste mais avec des pressions inflationnistes augmentant tout en semblant maîtrisables à ce stade. La surexposition s'est effectuée sur le marché américain. Concernant les diversifications, nous avons clôturé nos positions sur les semi-conducteurs et les actions de qualité ainsi que sur le secteur de l'énergie. La position sur le spread italien a aussi été soldée. Nous avons maintenu notre position de surperformance des obligations 5ans Euro vs 5ans US, compte tenu du décalage conjoncturel entre les deux zones. Nous avons en revanche renforcé notre position sur les obligations souveraines chinoises, le ralentissement sur cette zone devant mener à des mesures de soutien monétaire notamment. Enfin nous avons initié sur les devises une position longue sur le NOK vs SEK, et sur l'AUD vs NZD, principalement pour des différences d'anticipations de réactions de banques centrales à la conjoncture économique sur ces zones et à l'inflation.

En début d'année 2022, nous avons maintenu une surexposition au marché américain, mais assorti de protections, compte tenu de sa performance. La sous-sensibilité obligataire est demeurée sur tout le trimestre. Pour bénéficier d'une probable pentification de la courbe de taux dans le contexte de normalisation anticipée des politiques monétaires, nous avons pris des positions sur le segment 10-30 euro. Aux US, la remontée des taux plus précoce nous amène à nous positionner sur le 2-5 ans US en vue d'un fort aplatissement à venir. Après une forte sous-performance en 2021 liée au marché de l'immobilier et aux restrictions gouvernementales dans certains secteurs, nous nous sommes exposés aux actions chinoises, qui devraient bénéficier d'un climat plus apaisé et des nécessaires mesures de soutien. Deux autres diversifications actions ont été initiées : la surperformance des petites

& moyennes capitalisations US vs grandes capitalisations, pour des raisons de valorisation relative, et la surperformance du Nikkei contre le Topix, les mesures de relance annoncées par le gouvernement japonais devant bénéficier plus au premier indice. Alors que le conflit russo-ukrainien se déclenchait, nous avons adapté le portefeuille avec des positions devant bien se comporter dans cet environnement inflationniste : positions sur les breakevens d'inflation, surperformance du secteur de l'énergie. Au cours du second trimestre, le conflit se prolongeant, les signes d'une inflation durable et d'un ralentissement économique plus prononcé se font jour. Dans ce cadre, nous réduisons progressivement l'exposition actions, notamment au travers d'options. La sous-sensibilité obligataire reste de mise dans le contexte de normalisation des politiques monétaires. Nous allégeons par ailleurs nos positions sur les breakevens qui ont bien progressé. Nous arbitrons la position sur le 2-5 US pour la même position sur le 2-5 Euro, la BCE adoptant à son tour un ton nettement plus restrictif. Nous prenons profit sur notre position en NOK vs SEK. En fin de trimestre, nous initions une position vendeuse sur les taux japonais, seule zone où la banque centrale maintient une politique très accommodante en dépit du contexte inflationniste, ce qui pourrait ne pas durer. Au cours du troisième trimestre, dans des marchés toujours volatils, où les anticipations des banques centrales font la pluie et le beau temps, nous avons dans un premier temps renforcé la sous-exposition obligataire alors que les taux rebassaient, puis pris nos profits après leur forte remontée. Sur les actions, nous avons préféré être investis sur les actions japonaises, bénéficiant de la faiblesse du yen et d'une banque centrale toujours accommodante. Néanmoins en fin de période, nous avons retourné cette position, en étant désormais sous-exposés sur cette classe d'actifs, sous la double menace de la remontée des taux et d'une récession à venir. Les positions liées à l'inflation sont totalement débouclées, les anticipations nous semblant à leur juste niveau. L'écartement des spreads de crédit nous pousse à repondérer les obligations privées, le portage devenant très intéressant. Nous initions une position de surperformance des taux US vs taux Euro, la FED ayant été particulièrement agressive dans son resserrement monétaire. Sur les devises, nous soldons les positions sur l'AUD vs NZD, nos objectifs étant atteints. Nous initions par ailleurs une position acheteuse de Yen contre Dollar, le niveau atteint par la devise devant appeler à une réaction des autorités.

La poche Actions

L'année qui vient de s'écouler présente peu de similitudes avec l'année précédente. La forte reprise de l'activité en sortie de Covid s'est traduite par des tensions inflationnistes marquées, contraignant les banquiers centraux à durcir leurs politiques monétaires pour lutter contre l'inflation. Puis, en février 2022, l'émergence du conflit russo-ukrainien a engendré une crise énergétique en Europe aggravant encore les tensions inflationnistes. Le contexte de forte hausse de taux et de ralentissement de l'activité économique a pesé négativement sur les indices boursiers qui ont abandonné près de 20% en Europe sur la période. Les valeurs sensibles au taux d'intérêt et à l'activité économique ont été les plus négativement touchées (immobilier, distribution, technologie, industrie) alors que les valeurs liées à l'énergie et les valeurs défensives (assurances, services aux collectivités, média, agroalimentaire et télécom) ont mieux résisté. En termes de gestion, le réajustement du portefeuille, initié à l'été 2021, vers des valeurs défensives et porteuses de croissance s'est poursuivi tout au long de l'exercice, voire a été accentué début 2022 suite à l'émergence du conflit russo-ukrainien. Ainsi, la technologie s'est vue diminuée principalement avec une prise de bénéfices sur CAPGEMINI, mais la surpondération du portefeuille à la thématique des semi-conducteurs est restée intacte. Au sein de l'industrie, la cyclicité a également été réduite par l'intermédiaire de SIEMENS, SAINT-GOBAIN ou encore SIGNIFY au profit de l'aéronautique civil (MTU et SAFRAN). A l'opposé, certains secteurs se sont vus renforcés avec en tête la santé et l'assurance, via principalement SANOFI, ALLIANZ et MUNICH-RE. Enfin, l'impact du risque politique accru en Europe du Sud sur la sélection des titres au sein même de certains secteurs est à souligner, en particulier dans le secteur bancaire et dans les services aux collectivités. Effectivement, aux vues des élections italiennes, l'exposition du fonds à l'Italie a été réduite. Dans les services aux collectivités, la position sur ENEL a été réduite aux bénéfices d'IBERDROLA, EDP et ENGIE, alors que dans les financières CAIXA et NORDEA ont été préférées à INTESA.

La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes : A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations. Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour en réduire l'exposition notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante.

Sur la période, la performance du FCP a été de -10,95% contre -11,86% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	131 478 458,48	123 109 462,54
ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	120 264 334,14	119 868 658,76
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	84 151 424,78	84 218 824,89
ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	71 065 271,57	76 851 087,61
ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	42 820 754,14	24 655 104,66
ISHARES EUR INFLATION LINKED GOVT BOND UCITS ETF	32 167 029,87	30 011 189,14
LYXOR INDEX FUND SICAV SMART OVERNIGHT RETURN	24 239 546,24	24 232 511,51
OFI INVEST INFLATION EURO FCP	17 950 380,13	24 253 298,17
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE PART I	11 710 553,92	29 377 844,82

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Autres informations

L'arrêt Aberdeen a autorisé la possibilité de réclamations auprès des autorités fiscales de différents pays.

En effet, dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les OPC domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Politique de rémunérationPartie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 171%.

Levier net : 165%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR**Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de

préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

Changement à intervenir :

- 03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

- Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	972 582 794,06
- Change à terme :	296 344 063,29
- Future :	656 931 686,93
- Options :	19 307 043,84
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	3 940 000,00
Total	3 940 000,00

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M (EX: AVIVA INVESTORS CONVICTION)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT(EX : ABEILLE ASSET MANAGEMENT)

22 rue Vernier

75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M (EX: AVIVA INVESTORS CONVICTION),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M (EX: AVIVA INVESTORS CONVICTION) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier GALIENNE", written over the printed name.

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 037 070 552,30	1 095 365 854,19
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	374 812 808,26	402 499 837,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 659 590,73	57 893 724,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	52 976 611,56	38 033 738,51
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	552 486 097,70	583 853 479,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 208 244,05	13 085 074,26
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	310 768 719,68	358 436 129,33
Opérations de change à terme de devises	296 344 063,29	343 040 754,45
Autres	14 424 656,39	15 395 374,88
Comptes financiers	82 247 658,69	109 832 295,66
Liquidités	82 247 658,69	109 832 295,66
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 430 159 730,67	1 563 634 279,18

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 056 322 899,02	1 100 924 238,64
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	36 794 196,60	94 045 534,51
• Résultat de l'exercice	7 669 076,46	3 873 701,73
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 100 786 172,08	1 198 843 474,88
Instruments financiers	19 072 990,46	12 590 474,71
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 072 990,46	12 590 474,71
Autres opérations	-	-
Dettes	309 014 247,53	351 830 674,46
Opérations de change à terme de devises	294 207 909,08	339 959 395,98
Autres	14 806 338,45	11 871 278,48
Comptes financiers	1 286 320,60	369 655,13
Concours bancaires courants	1 286 320,60	369 655,13
Emprunts	-	-
Total du passif	1 430 159 730,67	1 563 634 279,18

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	14 125 980,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	642 805 706,93	740 894 728,33
- Marché à terme conditionnel (Options)	19 307 043,84	21 051 733,52
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	99 204,76	9 805,97
• Produits sur actions et valeurs assimilées	13 296 086,68	9 906 165,35
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	563 934,11	397 089,13
• Produits sur titres de créances	-11 054,84	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	13 948 170,71	10 313 060,45
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-426 745,75	-518 426,22
• Autres charges financières	-36 937,79	-69 250,43
Total (II)	-463 683,54	-587 676,65
Résultat sur opérations financières (I - II)	13 484 487,17	9 725 383,80
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 997 032,18	-5 726 746,25
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	7 487 454,99	3 998 637,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	181 621,47	-124 935,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	7 669 076,46	3 873 701,73

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,2% TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

armes

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

- Changement à intervenir :

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 198 843 474,88	998 344 956,74
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	143 982 999,68	127 675 312,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-108 442 142,63	-172 067 277,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49 490 251,34	75 285 647,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 018 701,39	-18 335 434,11
Plus-values réalisées sur contrats financiers	65 962 168,14	63 868 916,25
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-86 010 803,90	-26 381 080,21
Frais de transaction	-624 453,97	-563 683,56
Différences de change	28 977 834,62	6 382 931,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-164 056 746,66	138 028 134,96
- Différence d'estimation exercice N	91 880 870,64	255 937 617,30
- Différence d'estimation exercice N-1	255 937 617,30	117 909 482,34
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-12 805 163,02	2 606 413,52
- Différence d'estimation exercice N	-13 416 000,49	-610 837,47
- Différence d'estimation exercice N-1	-610 837,47	-3 217 250,99
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 487 454,99	3 998 637,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 100 786 172,08	1 198 843 474,88

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	37 221 754,25	-
Obligations à taux variable	437 836,48	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	52 976 611,56	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	14 125 980,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	447 549 449,92	214 563 300,85	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	37 221 754,25	437 836,48	-	-
Titres de créances	27 967 277,95	25 009 333,61	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	82 247 658,69
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 286 320,60
Hors-bilan				
Opérations de couverture	14 125 980,00	-	-	-
Autres opérations	447 549 449,92	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	79 564,80	3 833 140,49	9 515 220,09	24 231 665,35
Titres de créances	37 970 520,73	15 006 090,83	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	82 247 658,69	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 286 320,60	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	14 125 980,00
Autres opérations	-	-	261 087 305,00	105 499 750,00	80 962 394,92

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	4 233 392,81	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	23 604 327,72	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	150 216 677,10	23 011 026,55	17 839 244,02	36 838 289,08
Comptes financiers	-	2 672 310,76	-	8 000,01
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	69 531 740,02	10 382 743,27	-	-
Comptes financiers	769 189,85	-	371 672,27	145 458,48
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	174 162 852,59	45 288 908,14	16 278 692,18	17 885 044,44

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	310 768 719,68
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	218 537 930,07
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	77 806 133,22
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	14 218 293,98
Coupons à recevoir	206 362,41
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	309 014 247,53
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	79 914 483,29
Montant total négocié des Achats à terme de devises	214 293 425,79
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	10 356 525,36
Dépôts de garantie (reçus)	3 940 000,00
Somme à payer	470 412,64
Débiteurs et créiteurs divers	39 400,45
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	135 666,5003	143 982 999,68	100 963,6835	108 442 142,63
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	334 982 306,71
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7 669 076,46	3 873 701,73
Total	7 669 076,46	3 873 701,73
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 669 076,46	3 873 701,73
Total	7 669 076,46	3 873 701,73
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	36 794 196,60	94 045 534,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	36 794 196,60	94 045 534,51
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	36 794 196,60	94 045 534,51
Total	36 794 196,60	94 045 534,51
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	1 100 786 172,08	1 198 843 474,88	998 344 956,74	1 014 256 585,21	983 041 376,60
Nombre de parts en circulation	1 147 432,9236	1 112 730,1068	1 153 911,2604	1 139 580,2133	1 136 856,0023
Valeur liquidative	959,34	1 077,38	865,18	890,02	864,7
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	38,75	87,99	-2,12	22,78	38,90

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 18 mars 2002.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	21 075,00	2 505 396,00	EUR	0,23
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	2 357,00	3 068 342,60	EUR	0,28
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	68 650,00	8 070 494,00	EUR	0,73
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	55 941,00	4 972 595,49	EUR	0,45
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	23 166,00	1 351 041,12	EUR	0,12
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	15 589,00	939 996,33	CHF	0,09
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	57 922,00	9 371 779,60	EUR	0,85
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	61 528,00	1 030 286,36	EUR	0,09
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	17 637,00	844 988,67	EUR	0,08
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	80 199,00	3 748 902,26	EUR	0,34
NL0006237562	ARCADIS NV	PROPRE	11 780,00	395 808,00	EUR	0,04
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	47 465,00	980 864,23	EUR	0,09
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	43 994,00	19 075 798,40	EUR	1,73
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	29 267,00	238 818,72	EUR	0,02
FR0000120628	AXA	PROPRE	303 760,00	6 827 006,00	EUR	0,62
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	2 281 707,00	5 470 392,53	EUR	0,50
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	123 400,00	4 886 640,00	EUR	0,44
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	81 703,00	3 873 947,75	EUR	0,35
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	10 850,00	759 391,50	EUR	0,07
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	32 944,00	3 325 696,80	EUR	0,30
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	163 572,00	7 132 557,06	EUR	0,65
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	65 311,00	1 753 600,35	EUR	0,16
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	767 592,00	2 541 497,11	EUR	0,23
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	36 783,00	6 087 586,50	EUR	0,55
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	68 887,00	2 189 917,73	EUR	0,20

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	133 309,00	3 086 769,90	EUR	0,28
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	108 761,00	4 029 595,05	EUR	0,37
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	31 322,00	1 035 818,54	EUR	0,09
DE000DTR0CK8	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	PROPRE	77 586,00	1 811 633,10	EUR	0,16
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	65 777,00	3 194 788,89	EUR	0,29
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	18 909,00	675 713,12	EUR	0,06
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	81 926,00	626 406,20	EUR	0,06
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	8 078,00	1 359 123,50	EUR	0,12
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	57 790,00	1 798 135,85	EUR	0,16
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	367 171,00	6 422 555,13	EUR	0,58
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	412 561,00	1 831 770,84	EUR	0,17
FR0000130452	EIFPAGE	PROPRE	24 620,00	2 031 642,40	EUR	0,18
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	13 449,00	623 361,15	EUR	0,06
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	694 443,00	2 933 327,23	EUR	0,27
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	339 945,00	4 025 628,69	EUR	0,37
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	252 082,00	2 750 214,62	EUR	0,25
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	479 860,00	3 788 974,56	EUR	0,34
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	42 009,00	5 895 963,15	EUR	0,54
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	5 296,00	90 243,84	EUR	0,01
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	103 879,00	1 791 912,75	EUR	0,16
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTMT RG	PROPRE	7 361,00	831 793,00	EUR	0,08
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	58 596,00	1 286 182,20	EUR	0,12
DE000A0LD6E6	GERRESHEIMER AG	PROPRE	11 316,00	569 194,80	EUR	0,05
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	1 048,00	1 275 416,00	EUR	0,12
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	787 877,00	7 549 437,41	EUR	0,69
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	136 602,00	2 906 890,56	EUR	0,26
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	164 338,00	3 732 115,98	EUR	0,34
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	619 191,00	5 484 793,88	EUR	0,50
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	60 717,00	2 954 489,22	EUR	0,27
FR0000121485	KERING	PROPRE	2 565,00	1 176 180,75	EUR	0,11

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	31 100,00	2 829 478,00	EUR	0,26
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	7 889,00	156 320,54	EUR	0,01
FI0009013403	KONE B	PROPRE	16 504,00	653 723,44	EUR	0,06
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	57 333,00	1 498 397,96	EUR	0,14
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	5 261,00	617 904,45	EUR	0,06
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	677 966,00	1 879 321,75	EUR	0,17
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN SE	PROPRE	13 753,00	843 884,08	EUR	0,08
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	11 011,00	733 993,26	EUR	0,07
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	34 607,00	9 662 274,40	EUR	0,88
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	28 769,00	9 500 962,25	EUR	0,86
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	34 238,00	20 898 875,20	EUR	1,90
IT0000062957	MEDIOBANCA SPA	PROPRE	229 805,00	1 852 228,30	EUR	0,17
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	74 513,00	3 900 755,55	EUR	0,35
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	11 751,00	1 960 066,80	EUR	0,18
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	10 043,00	1 549 132,75	EUR	0,14
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	30 095,00	7 448 512,50	EUR	0,68
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	65 725,00	2 944 480,00	EUR	0,27
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	735 224,00	3 250 057,69	EUR	0,30
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	341 064,00	3 001 363,20	EUR	0,27
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	25 153,00	1 970 344,42	CHF	0,18
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	34 498,00	6 514 947,30	EUR	0,59
DE000PSM7770	PROSIEBENSAT1 MEDIA SE	PROPRE	103 303,00	754 731,72	EUR	0,07
NL0013654783	PROSUS N V	PROPRE	42 843,00	2 312 236,71	EUR	0,21
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	83 625,00	2 476 972,50	EUR	0,23
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	45 436,00	2 221 820,40	EUR	0,20
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	82 239,00	3 534 632,22	EUR	0,32
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	67 539,00	797 297,90	EUR	0,07
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	3 944,00	1 323 052,06	CHF	0,12
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	21 355,00	2 007 583,55	EUR	0,18
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	130 504,00	10 231 513,60	EUR	0,93

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	135 776,00	11 421 477,12	EUR	1,04
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	76 748,00	8 974 911,12	EUR	0,82
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	96 544,00	9 770 252,80	EUR	0,89
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	21 935,00	971 281,80	EUR	0,09
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	27 836,00	741 272,68	EUR	0,07
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	438 156,00	1 816 594,78	EUR	0,17
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	7 637,00	608 210,68	EUR	0,06
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	96 566,00	2 083 894,28	EUR	0,19
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	338 300,00	4 152 970,80	EUR	0,38
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	76 990,00	2 482 542,55	EUR	0,23
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	882 251,00	2 978 479,38	EUR	0,27
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	36 701,00	4 147 213,00	EUR	0,38
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	141 188,00	619 250,57	EUR	0,06
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	277 716,00	13 406 739,90	EUR	1,22
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	21 375,00	644 028,75	EUR	0,06
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	319 178,00	3 337 963,52	EUR	0,30
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	113 066,00	2 185 113,52	EUR	0,20
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	51 542,00	4 286 748,14	EUR	0,39
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	131 440,00	1 047 839,68	EUR	0,10
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	21 856,00	2 762 598,40	EUR	0,25
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	145 299,00	3 227 090,79	EUR	0,29
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	48 099,00	4 806 052,08	EUR	0,44
Total Action				374 812 808,26		34,05
Obligation						
XS1111084718	AFD 1.375% 17/09/24	PROPRE	100 000,00	98 487,04	EUR	0,01
BE0000354630	BELGIUM KINGDOM 0.35% 22/06/2032	PROPRE	121 759,00	97 070,45	EUR	0,01
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	108 000,00	75 264,37	EUR	0,01
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	125 000,00	63 569,67	EUR	0,01
IT0005441883	BTPS 2.15% 01/03/2072	PROPRE	150 000,00	90 129,44	EUR	0,01
DE0001030724	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	PROPRE	280 000,00	157 903,76	EUR	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	360 000,00	304 542,00	EUR	0,03
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	1 321 000,00	1 278 184,58	EUR	0,12
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	1 170 000,00	855 031,88	EUR	0,08
IT0005466013	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/06/2032	PROPRE	310 000,00	227 451,51	EUR	0,02
IT0005403396	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	PROPRE	420 000,00	330 696,31	EUR	0,03
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	190 000,00	121 360,76	EUR	0,01
IT0005494239	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	PROPRE	1 310 000,00	1 108 752,89	EUR	0,10
XS1945965611	CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	PROPRE	350 000,00	308 039,35	EUR	0,03
EU000A1Z99A1	EURO STABILITY MECHANISM 1.80% 02/11/2046	PROPRE	140 000,00	116 717,28	EUR	0,01
EU000A1U9803	EURO STABILITY MECHANISM 2.125% 20/11/2023	PROPRE	156 304,00	159 051,32	EUR	0,01
XS1878833695	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.375% 15/05/2026	PROPRE	244 000,00	226 150,40	EUR	0,02
EU000A3KNYF7	EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	PROPRE	844 000,00	775 750,78	EUR	0,07
EU000A3KSXE1	EUROPEAN UNION 0% 04/07/2031	PROPRE	507 125,00	396 061,08	EUR	0,04
EU000A3KWCF4	EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2028	PROPRE	380 000,00	323 975,84	EUR	0,03
EU000A283859	EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2030	PROPRE	185 000,00	147 865,14	EUR	0,01
EU000A283867	EUROPEAN UNION 0.1% 04/10/2040	PROPRE	111 000,00	65 340,15	EUR	0,01
EU000A3KM903	EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	PROPRE	226 000,00	154 202,85	EUR	0,01
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	164 000,00	82 527,46	EUR	0,01
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	659 017,00	460 128,34	EUR	0,04
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	500 000,00	379 150,00	EUR	0,03
DE0001102408	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026	PROPRE	1 559 000,00	1 454 905,57	EUR	0,13
DE0001102424	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/08/2027	PROPRE	580 000,00	543 892,06	EUR	0,05
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	420 000,00	449 098,18	EUR	0,04
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	180 000,00	160 137,59	EUR	0,01
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	21 000,00	18 287,92	EUR	0,00
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	279 762,00	156 202,13	EUR	0,01
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	780 000,00	727 094,94	EUR	0,07
FR0013283686	FRANCE 0% 25/03/2023	PROPRE	80 000,00	79 564,80	EUR	0,01
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	48 955,00	32 159,68	EUR	0,00
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	82 946,00	33 156,72	EUR	0,00

OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	726 672,00	444 374,87	EUR	0,04
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	1 650 000,00	1 515 487,59	EUR	0,14
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	1 410 000,00	1 313 125,47	EUR	0,12
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	325 795,00	236 648,58	EUR	0,02
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	187 053,00	158 388,52	EUR	0,01
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 229 108,68	EUR	0,11
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	90 000,00	73 375,70	EUR	0,01
FR0013257524	FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	PROPRE	13 849,00	11 524,36	EUR	0,00
DE0001102572	GERMANY 0% 15/08/2052	PROPRE	20 000,00	10 792,80	EUR	0,00
XS1527758145	IBERDROLA FINANZAS SAU 1% 07/03/2024	PROPRE	100 000,00	98 732,38	EUR	0,01
IE00BKFVC568	IRELAND 0.2% 15/05/2027	PROPRE	350 000,00	319 510,83	EUR	0,03
IE00BMD03L28	IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	PROPRE	2 040 000,00	1 630 346,34	EUR	0,15
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	160 000,00	104 770,61	EUR	0,01
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	140 000,00	117 433,72	EUR	0,01
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	1 960 000,00	1 783 885,31	EUR	0,16
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	67 000,00	42 705,59	EUR	0,00
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	430 000,00	321 361,11	EUR	0,03
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	390 000,00	323 636,92	EUR	0,03
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	514 000,00	500 234,81	EUR	0,05
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	1 121 000,00	1 083 688,43	EUR	0,10
DE000A3MP7H9	KFW VAR 30/04/2027	PROPRE	491 000,00	437 836,48	EUR	0,04
DE000A3E5LU1	KFW 0% 09/11/2028	PROPRE	366 000,00	312 547,53	EUR	0,03
DE000A2LQH10	KFW 0.25% 15/09/2025	PROPRE	241 000,00	226 809,71	EUR	0,02
DE000A3H3KE9	KFW 0.375% 20/05/2036	PROPRE	254 000,00	181 289,33	EUR	0,02
DE000A2LQSN2	KFW 0.75% 15/01/2029	PROPRE	53 000,00	47 569,49	EUR	0,00
BE0000351602	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	370 000,00	329 201,21	EUR	0,03
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	253 583,00	199 827,97	EUR	0,02
BE0000334434	KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025	PROPRE	290 000,00	282 032,09	EUR	0,03
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	300 000,00	261 809,31	EUR	0,02
BE0000344532	KINGDOM OF BELGIUM 1.45% 22/06/2037	PROPRE	230 000,00	186 734,59	EUR	0,02

OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	140 000,00	105 514,07	EUR	0,01
BE0000336454	KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	PROPRE	80 000,00	68 650,70	EUR	0,01
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	450 000,00	321 596,57	EUR	0,03
NL0010071189	KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	PROPRE	310 000,00	317 168,81	EUR	0,03
ES0000012I08	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	PROPRE	1 210 000,00	1 047 146,10	EUR	0,10
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	17 000,00	9 445,85	EUR	0,00
ES0000012K46	KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	PROPRE	52 000,00	35 698,66	EUR	0,00
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	1 723 000,00	1 626 694,05	EUR	0,15
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	102 000,00	96 568,54	EUR	0,01
ES0000012932	KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	310 000,00	345 602,52	EUR	0,03
NL0015031501	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	400 000,00	366 197,20	EUR	0,03
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	70 000,00	35 322,00	EUR	0,00
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	800 000,00	671 664,00	EUR	0,06
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	230 000,00	201 596,10	EUR	0,02
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	300 000,00	261 836,42	EUR	0,02
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	160 000,00	194 499,75	EUR	0,02
PTOTECOE0037	PORTUGAL 1% 12/04/2052	PROPRE	11 000,00	5 865,45	EUR	0,00
BE0002816974	REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031	PROPRE	200 000,00	159 952,08	EUR	0,01
AT0000A2NW83	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	PROPRE	690 000,00	553 279,95	EUR	0,05
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	130 000,00	114 837,31	EUR	0,01
AT0000A2EJ08	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	PROPRE	93 000,00	55 514,44	EUR	0,01
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	147 000,00	63 893,39	EUR	0,01
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	80 000,00	84 821,60	EUR	0,01
BE0000349580	REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	141 094,00	118 040,08	EUR	0,01
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	366 000,00	293 198,97	EUR	0,03
FI4000440557	REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	PROPRE	80 000,00	50 885,85	EUR	0,00
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	1 927 000,00	1 851 824,09	EUR	0,17
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	562 000,00	336 090,87	EUR	0,03
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	1 750 000,00	1 650 887,84	EUR	0,15
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	182 000,00	126 574,71	EUR	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PTOTE00E0033	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.3% 17/10/2031	PROPRE	36 611,00	28 889,86	EUR	0,00
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	94 843,00	64 910,91	EUR	0,01
PTOTEYOE0031	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	PROPRE	230 648,00	203 331,38	EUR	0,02
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	8 268,00	9 290,24	EUR	0,00
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	30 000,00	32 515,43	EUR	0,00
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	104 000,00	67 465,65	EUR	0,01
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	346 000,00	239 624,72	EUR	0,02
Total Obligation				37 659 590,73		3,42
O.P.C.V.M.						
FR001400A357	ABEILLE HIGH YIELD EURO ISR PART R	PROPRE	50 000,00	4 794 500,00	EUR	0,44
FR0010645325	AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD FCP	PROPRE	13,8016	17 278 264,03	EUR	1,57
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	26 613,74	32 885 800,11	EUR	2,99
FR0010730630	AVIVA INVESTORS INFLATION EURO	PROPRE	730,21	1 041 337,88	EUR	0,09
FR0010969550	AVIVA INVESTORS YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN- R	PROPRE	1 268,00	1 316 031,84	EUR	0,12
LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	PROPRE	208 722,00	43 307 727,78	EUR	3,93
IE00BF11F565	ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF	PROPRE	8 280 923,00	37 804 897,77	EUR	3,43
IE00BKPSFD61	ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	PROPRE	4 327 092,00	23 604 327,72	USD	2,14
IE00BHZPJ908	ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	PROPRE	8 586 329,00	57 760 235,18	EUR	5,25
IE00BFNM3B99	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	PROPRE	5 192 811,00	28 788 944,18	EUR	2,62
IE00B52MJY50	ISHARES VII PLC - ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX JAP ETF	PROPRE	66 556,00	9 711 851,52	EUR	0,88
LU1900068914	LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA DR UCITS ETF	PROPRE	81 114,00	7 078 007,64	EUR	0,64
FR0007017488	OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE FCP	PROPRE	343 025,00	184 183 843,50	EUR	16,73
FR0000291528	OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA SICAV	PROPRE	33 480,00	9 368 373,60	EUR	0,85
FR0007030663	OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE FCP	PROPRE	2 400,94	1 423 205,20	EUR	0,13
FR0007085386	OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE FCP	PROPRE	18 877,00	24 004 559,51	EUR	2,18
FR0010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON FCP	PROPRE	1 910,00	32 753 329,40	EUR	2,98
FR0007478052	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO 1 3 FCP	PROPRE	21 954,00	5 219 124,42	EUR	0,47
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	PROPRE	855,00	8 309 351,70	EUR	0,75
FR0010838607	OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO FCP	PROPRE	744,00	12 404 585,52	EUR	1,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BKFB6K94	UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF	PROPRE	79 440,00	9 447 799,20	EUR	0,86
Total O.P.C.V.M.				552 486 097,70		50,19
Total Valeurs mobilières				964 958 496,69		87,66
Options						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SPX2210CU13	SPX/202210/C/3850.	PROPRE	250,00	324 095,34	USD	0,03
SPX2210CU14	SPX/202210/C/3900.	PROPRE	-250,00	-188 842,95	USD	-0,02
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				135 252,39		0,01
Total Options				135 252,39		0,01
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF G1	PROPRE	962 579,98	998 319,83	CHF	0,09
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	95 180,58	95 180,58	EUR	0,01
	APPEL MARGE GBP G1	PROPRE	704 860,02	803 167,75	GBP	0,07
	APPEL MARGE JPY G1	PROPRE	-118 105 001,00	-832 901,98	JPY	-0,08
	APPEL MARGE USD G1	PROPRE	11 988 367,51	12 237 398,57	USD	1,11
Total APPELS DE MARGES				13 301 164,75		1,21
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-39 400,45	-39 400,45	EUR	-0,00
Total AUTRES				-39 400,45		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-10 356 525,36	-10 356 525,36	EUR	-0,94
	BANQUE AUD SGP G1	PROPRE	870,41	571,25	AUD	0,00
	BANQUE CAD SGP G1	PROPRE	9 342,09	6 940,37	CAD	0,00
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	-358 366,40	-371 672,27	CHF	-0,03
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	-3 719,38	-500,22	DKK	-0,00
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	79 567 347,92	79 567 347,92	EUR	7,23
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	-127 163,42	-144 899,07	GBP	-0,01
	BANQUE HKD SGP G1	PROPRE	3 755,77	488,39	HKD	0,00
	BANQUE JPY SGP G1	PROPRE	378 932 062,00	2 672 310,76	JPY	0,24
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	-643,52	-59,19	SEK	-0,00
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	-753 536,84	-769 189,85	USD	-0,07
Total BANQUE OU ATTENTE				70 604 812,73		6,41

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	-2 980 000,00	-2 980 000,00	EUR	-0,27
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	-960 000,00	-960 000,00	EUR	-0,09
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	1 330 000,00	1 330 000,00	EUR	0,12
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	3 520 987,30	3 520 987,30	EUR	0,32
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 006 518,00	1 146 898,36	GBP	0,10
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	163 500 000,00	1 153 037,32	JPY	0,10
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	6 923 550,00	7 067 371,00	USD	0,64
Total DEPOSIT DE GARANTIE				10 278 293,98		0,93
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-470 412,64	-470 412,64	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-470 412,64		-0,04
Total Liquidités				93 674 458,37		8,51
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
RVL161222	E MINI RUSS 200 1222	PROPRE	218,00	-2 467 840,56	USD	-0,22
DED151223	EURO STOXX 1223	PROPRE	1 178,00	784 380,00	EUR	0,07
DED201224	EURO STOXX 1224	PROPRE	-1 101,00	-246 120,00	EUR	-0,02
Z161222	FTSE 100 IN 1222	PROPRE	227,00	-803 167,73	GBP	-0,07
ES161222	S&P 500 EMINI 1222	PROPRE	443,00	-8 940 768,58	USD	-0,81
KG161222	STOXX 600 O 1222	PROPRE	716,00	-649 770,55	EUR	-0,06
SM161222	SWISS MKT I 1222	PROPRE	183,00	-998 319,85	CHF	-0,09
TP091222	TOPIX INDEX 1222	PROPRE	-164,00	783 395,42	JPY	0,07
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-12 538 211,85		-1,14
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	881,00	-2 775 970,00	EUR	-0,25
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-97,00	153 040,00	EUR	0,01
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-5,00	29 350,00	EUR	0,00
UB121222	EURO BUXL 1222	PROPRE	5,00	-61 500,00	EUR	-0,01
DU121222	EURO SCHATZ 1222	PROPRE	-2 397,00	2 807 920,00	EUR	0,26
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	-15,00	72 800,00	EUR	0,01
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	50,00	-279 000,00	EUR	-0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-3,00	18 360,00	EUR	0,00
JB201222	JAPANESE 10 1222	PROPRE	-23,00	49 506,56	JPY	0,00
BTS121222	SHORT EURO 1222	PROPRE	-40,00	51 330,00	EUR	0,00
TY301222	US 10 YR NO 1222	PROPRE	207,00	-640 502,99	USD	-0,06
UXY301222	US 10YR ULTRA T 1222	PROPRE	233,00	-188 285,27	USD	-0,02
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-762 951,70		-0,07
Total Futures				-13 301 163,55		-1,21
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
FR0127586701	CREDIT AGRICOLE SA ESTR+0.07% 15/12/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 003 242,78	EUR	0,91
FR0127532663	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTR+0.16% 05/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 006 090,83	EUR	1,36
Total Interets postcomptes.				25 009 333,61		2,27
Interets precomptes.						
ES05306740B0	ENDESA SA ZCP 12/10/2022	PROPRE	8 000 000,00	7 997 404,45	EUR	0,73
XS2531770639	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 07/10/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 998 393,36	EUR	0,91
FR0127590745	SCHNEIDER ELECTRIC SE NCPPRE CPTÉ ZCP 21/12/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 971 480,14	EUR	0,91
Total Interets precomptes.				27 967 277,95		2,54
Total Creances negociables				52 976 611,56		4,81
Coupons						
Action						
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	65 725,00	17 515,71	EUR	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	273 530,00	188 735,70	EUR	0,02
Total Action				206 251,41		0,02
Obligation						
EU000A283867	EUROPEAN UN 0.1% 40	ACHLIG	111,00	111,00	EUR	0,00
Total Obligation				111,00		0,00
Total Coupons				206 362,41		0,02
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 221019 CAD/EUR	RECU	24 032 000,00	17 829 445,87	CAD	1,62
	OACT 221019 CAD/EUR	VERSE	-18 143 616,33	-18 143 616,33	EUR	-1,65
	OACT 221019 CHF/EUR	RECU	17 193 000,00	17 839 244,02	CHF	1,62
	OACT 221019 CHF/EUR	VERSE	-17 356 662,92	-17 356 662,92	EUR	-1,58
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	10 478 000,00	11 930 998,27	GBP	1,08

OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-12 315 011,84	-12 315 011,84	EUR	-1,12
	OACT 221019 JPY/EUR	RECU	1 516 464 000,00	10 703 456,01	JPY	0,97
	OACT 221019 JPY/EUR	VERSE	-11 017 385,43	-11 017 385,43	EUR	-1,00
	OACT 221019 JPY/EUR	RECU	1 581 588 000,00	11 154 533,22	JPY	1,01
	OACT 221019 JPY/EUR	VERSE	-11 430 161,37	-11 430 161,37	EUR	-1,04
	OACT 221019 SEK/EUR	RECU	64 539 000,00	5 930 946,58	SEK	0,54
	OACT 221019 SEK/EUR	VERSE	-6 107 329,57	-6 107 329,57	EUR	-0,55
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	5 070 000,00	5 167 608,63	USD	0,47
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-5 002 627,12	-5 002 627,12	EUR	-0,45
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	79 298 000,00	80 944 076,58	USD	7,35
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-77 771 462,84	-77 771 462,84	EUR	-7,07
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	8 552 000,00	8 729 523,36	USD	0,79
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-8 387 368,54	-8 387 368,54	EUR	-0,76
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	4 326 000,00	4 412 729,41	USD	0,40
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-4 228 357,91	-4 228 357,91	EUR	-0,38
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	32 864 000,00	33 545 462,79	USD	3,05
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-32 232 681,04	-32 232 681,04	EUR	-2,93
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	10 196 100,00	10 349 905,33	USD	0,94
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-10 300 760,88	-10 300 760,88	EUR	-0,94
	OVCT 221019 JPY/EUR	RECU	10 574 738,33	10 574 738,33	EUR	0,96
	OVCT 221019 JPY/EUR	VERSE	-1 466 740 000,00	-10 382 743,27	JPY	-0,94
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	11 234 253,41	11 234 253,41	EUR	1,02
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-11 394 000,00	-11 636 906,66	USD	-1,06
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	32 222 722,71	32 222 722,71	EUR	2,93
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-32 864 000,00	-33 542 662,01	USD	-3,05
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	23 774 418,77	23 774 418,77	EUR	2,16
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-23 900 000,00	-24 352 171,35	USD	-2,21
	Total Change a terme			2 136 154,21		0,19
	Total Change a terme			2 136 154,21		0,19
	Total OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M			1 100 786 172,08		100,00

rapport ESG-art.173

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

Introduction

À la suite de la cession d'Aviva France, en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Servives Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement est en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- En 2021, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet seront déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

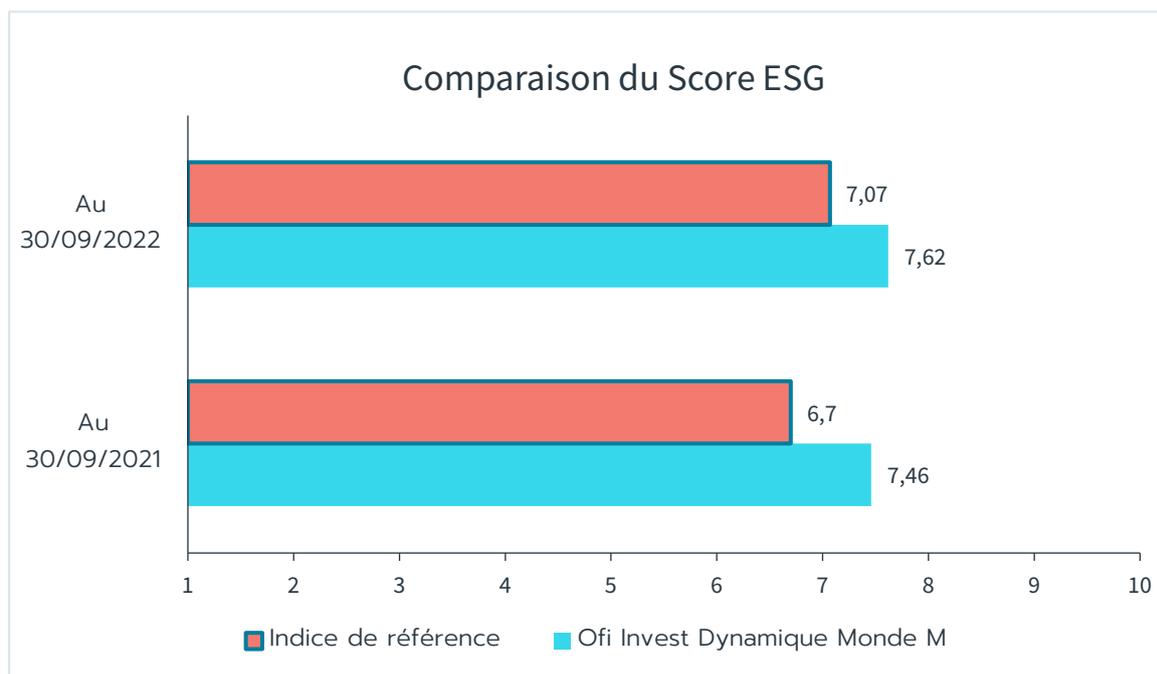
Présentation du fonds

Le fonds Ofi Invest Dynamique Monde M intègre les considérations ESG au sein de la gestion de son portefeuille. La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

MSCI fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attendues.

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



De même, en 2021, Ofi Invest Dynamique Monde M a appliqué les exclusions suivantes : l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civil. Des exclusions sur les activités liées au cannabis ont également été appliquées à Ofi Invest Dynamique Monde M.

En 2022, les sociétés exposées au charbon ainsi que les sociétés liées au tabac sont incluses dans nos listes d'exclusion. De même, les sociétés concernées par des controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unies y sont également ajoutées.

Accord de Paris

Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

En 2022, une politique charbon a été déployée au sein du fonds Ofi Invest Dynamique Monde M. Cette politique d'exclusion charbon interdit les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises qui :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines)
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20%
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW

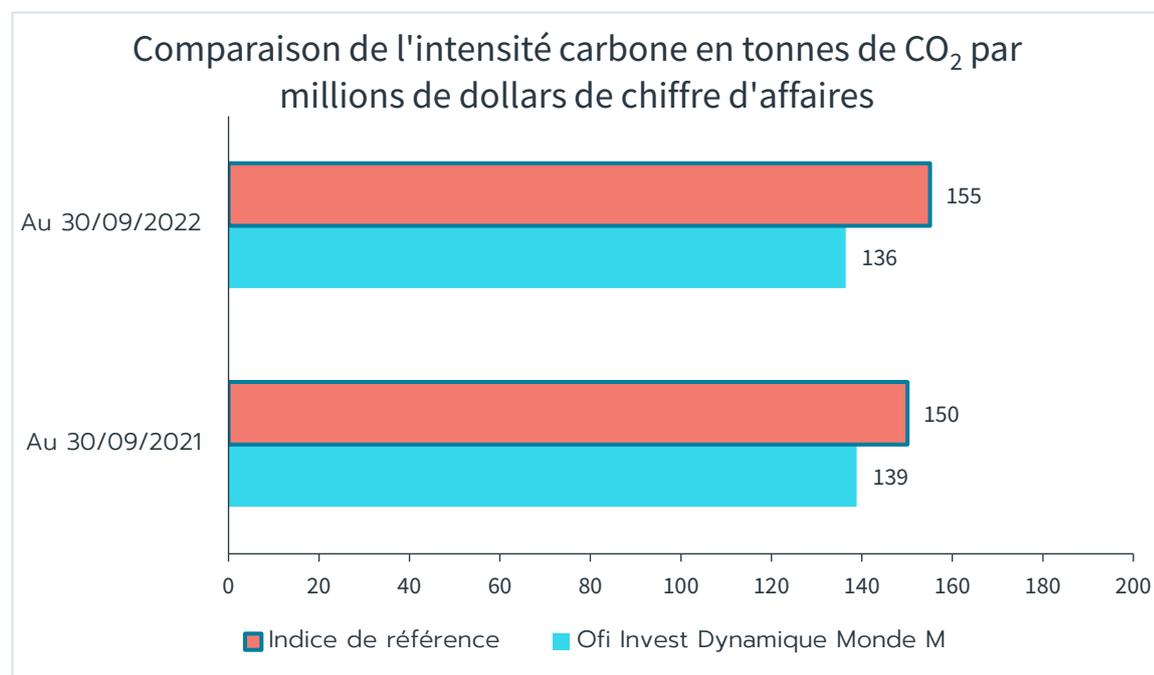
Abeille Asset Management souhaite donc s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon d'ici à 2030, y compris à travers son portefeuille Ofi Invest Dynamique Monde M. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management travaille conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et mesurer, décarboner et aligner le portefeuille

Dans le cadre de la mesure des risques climatiques nous suivons le portefeuille Ofi Invest Dynamique Monde M avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires.

Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2.



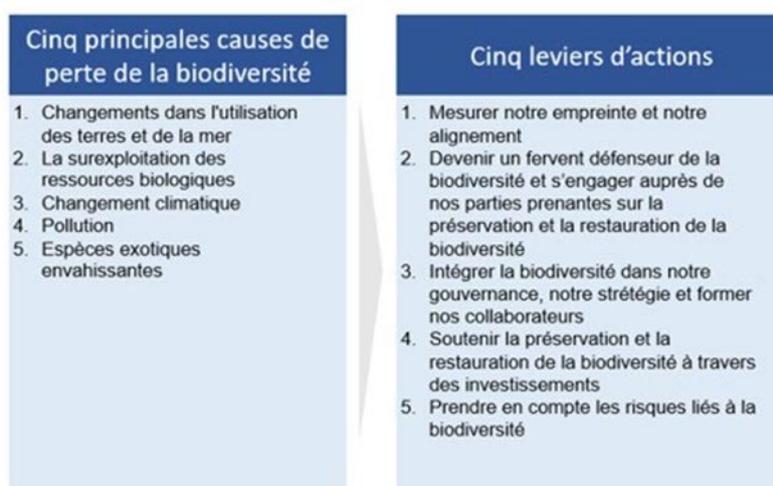
Pour le futur, en outre de la politique charbon, nous avons pour objectif d'améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.

Biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et seront validés courant 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité (stratégie)

L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs qui seront utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES.

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km²

Le MSA.km² est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

3. Empreinte biodiversité : MSAppb*

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques ((les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

En 2021, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km²) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Nos actions correctives : La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L'objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d'Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d'Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n'a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l'évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d'avoir la publication d'un scénario mondiale de référence, d'améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km2 et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030.

Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone

2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management prévoit de renforcer dès 2022 son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques élaborera d'ici la fin du 3^e trimestre 2022 une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilisera dès 2022 des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact
- une VaR physique qui traduit en impact financier des scénarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scénarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion et sera adoptée en 2022 par le Directoire d'Abeille Asset Management.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

Avertissement

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français. Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0153/30062023